



PORTRAIT NATIONAL DES DÉMARCHES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

1973301W

Édition :

La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Le présent document est disponible uniquement en version électronique à l'adresse :

www.msss.gouv.qc.ca section Publications.

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Bibliothèque et Archives Canada, 2019

ISBN : 978-2-550-84222-4 (PDF)

Tous droits réservés pour tous pays. La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion du présent document, mêmes partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec. Cependant, la reproduction partielle ou complète du document à des fins personnelles et non commerciales est permise, uniquement sur le territoire du Québec et à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2019

Contenu

Sommaire exécutif	1
1 Mise en contexte.....	2
2 Réalisation du sondage	2
3 Les critères qualifiant une démarche de développement durable.....	3
4 Le portrait national	5
4.1 Résultats liés aux critères obligatoires déterminant la présence d'une démarche de développement durable .	5
4.2 Résultats liés aux éléments non obligatoires d'une démarche de développement durable.....	8
4.3 Résultats liés aux éléments associés aux bâtiments.....	9
5 Opportunités d'amélioration.....	10
6 Conclusion	11
7 Notes méthodologiques	12
8 Annexe 1 : Critères d'analyse d'une démarche DD dans le RSSS.....	13
9 Annexe 2 : Compilation des résultats des questions 1 à 10	14
10 Annexe 3 : Compilation des résultats des questions 14 à 19	17

Sommaire exécutif

Dans le cadre de son plan d'action de développement durable et afin de répondre à une exigence gouvernementale, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a effectué un sondage portant sur l'état des démarches de développement durable (DD) au début de l'année 2018.

Afin de déterminer la présence d'une démarche de DD, des critères ont été élaborés par le MSSS. Ces derniers découlent des critères déterminés par le gouvernement et ont été adaptés à la réalité du réseau de la santé et des services sociaux.

Le sondage a permis de déterminer que 13 % des établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) mettent en œuvre une démarche de DD. Toutefois, beaucoup d'actions contribuant à un DD sont mises en œuvre par les établissements du RSSS et l'état général du DD dans ces derniers est positif.

Quelques opportunités d'amélioration ont pu être déterminées, telles que :

- l'adoption de mécanismes de reddition de comptes formelle;
- la promotion et la mise en place de mesures pour encourager les transports collectifs et actifs;
- la mise en œuvre de mesures de lutte contre les îlots de chaleur;
- l'augmentation de la sensibilisation sur diverses thématiques.

1 Mise en contexte

Ce troisième portrait national des démarches de développement durable (DD) des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) découle de l'action 10 du plan d'action de développement durable du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), qui vise à favoriser l'application des principes de développement durable dans le RSSS. Cette action prévoit notamment la mise en place du Groupe d'accompagnement-conseil du réseau de la santé et des services sociaux en DD (GACRSSS) afin de soutenir et de faciliter l'adhésion volontaire des établissements à une démarche de DD, de même que la réalisation d'un sondage sur l'état des démarches de DD dans le RSSS.

Cette action découle d'une exigence de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, qui demande la mise en place d'au moins une action pour accroître la proportion des organisations qui ont entrepris une démarche de DD pour tous les ministères et organismes (MO) qui travaillent avec des organismes municipaux, des organismes scolaires ou des établissements du réseau de la santé et des services sociaux.

Deux sondages ont précédemment été réalisés auprès des établissements des régions 1 à 16. En janvier 2013, les résultats obtenus démontraient que 48 % du RSSS avait entrepris une démarche de DD, et en janvier 2015, 57 %.

La création des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS/CIUSSS), en avril 2015, a demandé un ajustement de la méthode visant à apprécier l'adoption d'une démarche de DD par un établissement. Le nombre d'établissements publics dirigés par un président-directeur général ou un directeur général a été réduit à 34. Ces derniers peuvent être classés en trois catégories : les CISSS/CIUSSS (22), les centres hospitaliers universitaires (CHU), les instituts universitaires (IU) et les autres instituts (7) ainsi que les établissements desservant une population nordique et autochtone (5). Chaque établissement dispose de plusieurs installations (points de service) physiques sur un territoire. Au total, le 31 mars 2017, on comptait 1 647 installations¹. Avant les fusions, on comptait en moyenne huit installations par établissement, alors que maintenant, il peut y avoir jusqu'à 137 installations par établissement.

Un sondage a été effectué au début de l'année 2018 auprès des établissements nouvellement formés afin de dresser un portrait des démarches de DD. Un tel exercice est d'ailleurs prévu tous les deux ans pour mesurer les progrès réalisés au sein du RSSS.

2 Réalisation du sondage

Le sondage a été mené :

- De février à mars 2018;
- Auprès de 30 établissements publics² du RSSS;
- Dans GESTRED, un système de suivi de gestion et de reddition de comptes utilisé par le MSSS auprès des établissements.

Un seul formulaire a été rempli par chaque établissement. C'est le répondant de DD de l'établissement qui devait remplir le formulaire.

¹ Ce nombre inclut les installations ou points de service gérés par les 90 établissements privés (dont 39 privés et conventionnés).

² Les établissements du Nunavut, des Terres-Cries-de-la-Baie-James et le CLSC Naskapi n'ont pas été sondés en raison de leur cadre légal distinct.

Le formulaire utilisé se compose de 21 questions réparties en deux sections distinctes :

Section 1 : Questions généralisées à l'établissement (questions 1 à 13)

Section 2 : Estimations pour l'ensemble des installations publiques (question 14 à 21)

La section 1 a été utilisée pour évaluer le nombre d'établissements ayant entrepris une démarche de DD. Les questions 1, 2, 3, 8 et 10 ont été utilisées afin de déterminer la présence d'une démarche de DD.

La section 2 visait à obtenir un portrait sommaire du RSSS concernant l'intégration de pratiques en DD liées à la gestion des bâtiments. Comme un établissement peut être responsable de plusieurs installations, les pratiques peuvent être différentes selon le bâtiment, ses caractéristiques ou l'endroit où il se trouve. Ainsi, il a été demandé aux répondants de DD d'estimer la proportion de l'intégration de différents éléments liés au DD dans l'ensemble des installations de leur établissement. En effet, comme la charge de travail demandée pour des réponses précises est très lourde (nécessité de vérifier avec un responsable de chaque installation) pour certains établissements, il aurait été inéquitable de le demander à tous. De plus, la fusion administrative des établissements n'est pas nécessairement complétée dans tout le RSSS.

Les répondants ont réalisé leur estimation en fonction de cette échelle :

0 %	0,01 % à 19 %	20 % à 39 %	40 % à 59 %	60 % à 79 %	80 % à 99 %	100 %
-----	------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------

Ces estimations sont généralement basées sur les connaissances personnelles des répondants. Ces derniers ont reçu une grille diagnostique au mois de décembre 2017 pour faciliter la compilation et l'estimation des résultats. Dans quelques cas, cette dernière a été utilisée, mais dans la majorité, les estimations ont été faites en consultant les collègues. Bien que cette section soit instructive sur l'état des lieux du RSSS, les données de cette section ne peuvent pas être utilisées en tant que résultats précis ou absolus puisque ce sont des estimations.

3 Les critères qualifiant une démarche de développement durable

Les critères qualifiant une démarche en DD sont fortement inspirés de ceux définis par le Comité interministériel de développement durable (CIDD)³. Le choix des critères s'est fait en tenant compte, d'une part, de ceux des autres tables d'accompagnement (éducation, municipalités et entreprises privées) et, d'autre part, du contexte opérationnel des établissements. En 2017, le formulaire a été présenté au réseau des répondants de DD, de même qu'aux membres du GACRSSS. Plus précisément, les trois critères suivants sont obligatoires :

1) Engagement dans une démarche de développement durable

L'engagement qu'un établissement entend concrétiser peut prendre l'une ou l'autre des formes suivantes :

- Politique en DD
- Cadre de gestion en DD
- Charte ou déclaration de principes en DD
- Stratégie DD
- Plan d'action DD

³ Une organisation ayant adopté une démarche de développement durable :

- S'est engagée formellement à contribuer à un développement durable tel que défini par la Loi sur le développement durable à travers ses dimensions;
- Mène sa démarche dans un contexte d'amélioration continue qui se reflète dans un processus formel de reddition de comptes.

- Adoption d'un budget spécifique au DD
- Lignes directrices en DD
- Intégration du DD à la mission, à la vision et aux valeurs de l'établissement
- Comité de DD (entériné par le CA)

2) Reddition de comptes formelle

La reddition de comptes peut prendre l'une ou l'autre des formes suivantes:

- Diffusion d'un rapport DD
- Section DD dans le rapport annuel de gestion
- Diffusion de résultats sur le site Web
- Présentation des résultats DD au CA

3) Prise en compte des trois dimensions du développement durable dans les activités de l'établissement

Ce critère sous-entend que les orientations, les objectifs ou les activités d'un établissement couvrent les trois dimensions du DD, soit sociale, environnementale et économique, et qu'ils sont intégrés à sa démarche.

Ces trois dimensions sont indissociables dans le sens où l'intégration du DD implique la prise en compte simultanée de ces dernières. Pour les besoins de l'analyse de ce sondage, les dimensions ont été déclinées dans diverses thématiques. Celles-ci ont été classées selon la dimension à laquelle elles contribuent le plus significativement, bien qu'elles puissent contribuer aux autres également.

Voici comment les thématiques abordées ont été classées :

Sociale	Environnementale	Économique
Qualité de vie au travail	Gestion des matières résiduelles	Consommation énergétique
Transports	Eau	Approvisionnements
Organisation d'événements	Lutte contre les îlots de chaleur urbains	
Intégration du DD dans les soins et services	Air	
Sensibilisation		

Chaque thématique fait l'objet d'une question qui est détaillée par des choix de réponses y étant associés. Certains choix de réponses ont été déterminés comme obligatoires lors de l'analyse du sondage. Cela a pour effet d'établir une situation de référence uniforme selon laquelle il est possible d'affirmer qu'un établissement s'est doté d'une véritable démarche de DD. L'annexe 1 présente les choix de réponses obligatoires selon les dimensions.

Comme cela a été mentionné précédemment, considérant la multiplicité des installations, il était impossible, dans le cas des thématiques visées par les questions 14 à 21, de répondre de manière globale pour l'établissement. C'est le cas de la gestion des matières résiduelles, de la gestion de l'eau, de la lutte contre les îlots de chaleur, de la qualité de l'air, des transports collectifs et actifs et de la consommation énergétique. Pour ces dernières, une question (Q10) a été formulée afin que l'établissement puisse préciser s'il a élaboré des orientations (directives, plans, politiques, etc.) liées à ces thématiques, qui s'adressent à l'ensemble de ses installations. La diffusion d'orientations aux installations démontre l'engagement de l'établissement envers ces thématiques et les dimensions auxquelles elles sont reliées.

4 Le portrait national

Au 31 mars 2018, quatre établissements publics sur 30 mettent en œuvre une démarche de DD. Ce sont donc 13 % des établissements du RSSS qui mettent en œuvre des démarches conformément aux critères établis par le MSSS, en cohérence avec les critères déterminés par le CIDD. Comme l'ensemble des établissements ciblés ont répondu au sondage (30/30), ce portrait peut être considéré comme étant représentatif de la situation qui prévaut dans le RSSS. Soulignons que pour deux établissements, le seul élément manquant afin d'être qualifiés comme mettant en œuvre une démarche de DD était la présence d'un mécanisme de reddition de comptes formel.

Éléments requis pour être considérés comme mettant en œuvre une démarche de développement durable	2018	
	Nombre	%
Établissements ayant entrepris une démarche de DD	4	13 %
Établissements ayant pris un engagement envers le DD	21	70 %
Établissements mettant en œuvre un mécanisme de reddition de comptes formel	9	30 %
Établissements contribuant à la dimension environnementale	14	47 %
Établissements contribuant à la dimension sociale (option 1) ⁴	9	30 %
Établissements contribuant à la dimension sociale (option 2) ⁴	8	27 %
Établissements contribuant à la dimension économique	20	67 %

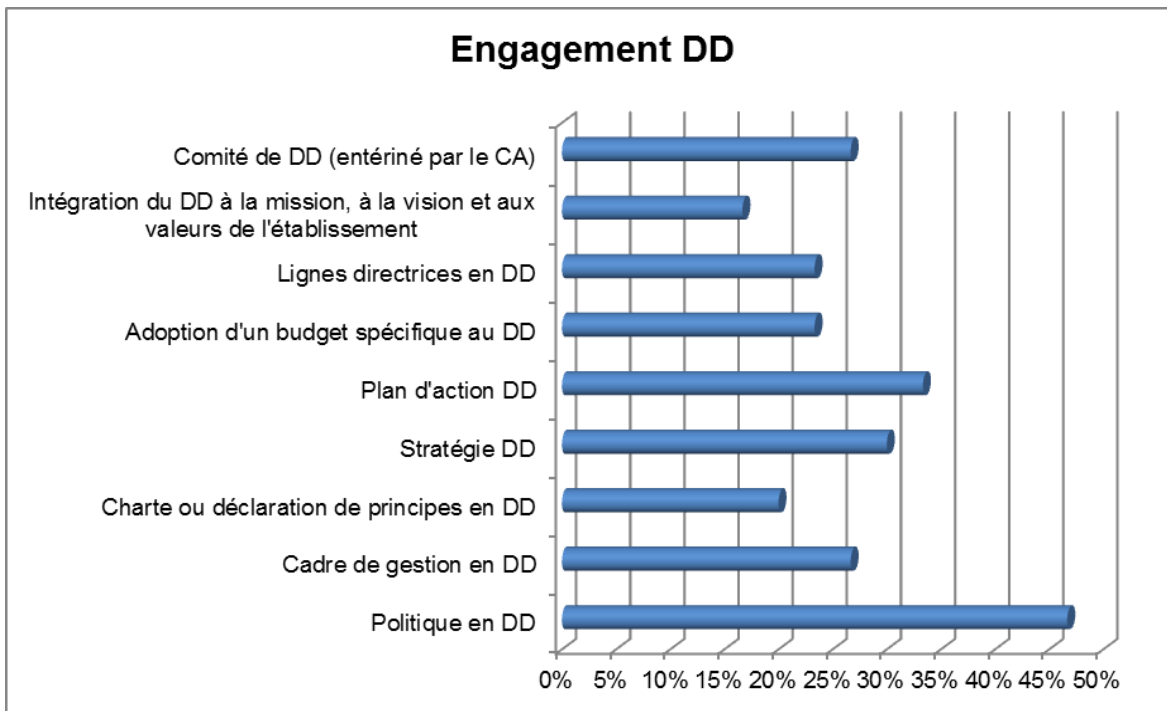
4.1 Résultats liés aux critères obligatoires déterminant la présence d'une démarche de développement durable

Cette section a été utilisée pour évaluer le nombre d'établissements qui ont entrepris une démarche de DD. Les questions 1, 2, 3, 8 et 10 ont été utilisées afin de déterminer la présence d'une telle démarche. Les résultats complets des questions 1 à 10 de la section 1 se trouvent à l'annexe 2 du présent document.

Engagement

La question 1 a permis d'énumérer les formes d'engagement qu'un établissement peut prendre envers le DD. Plusieurs réponses sont possibles.

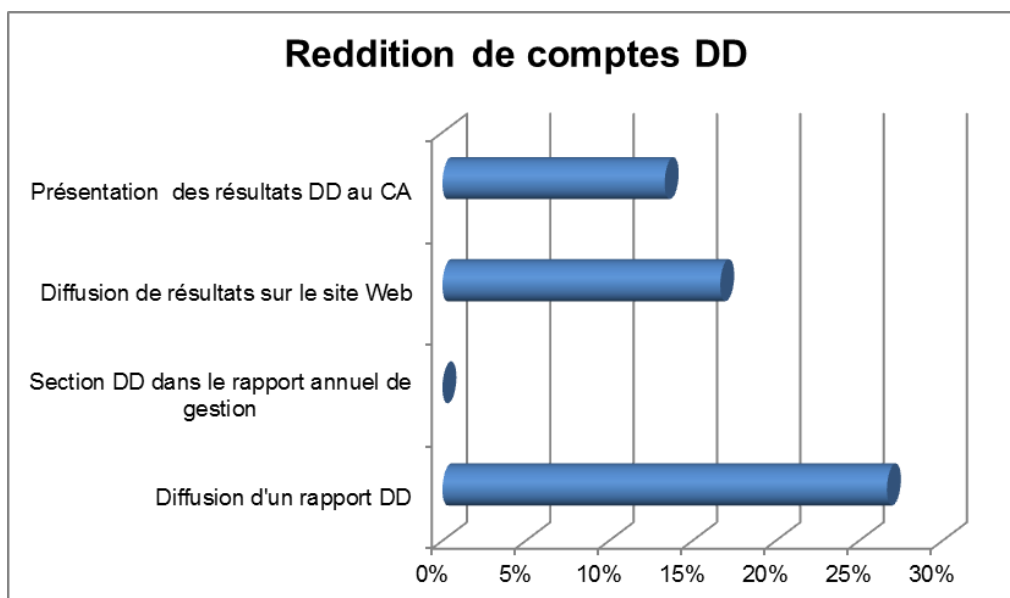
⁴ Voir annexe 1 pour les détails concernant les options 1 et 2.



Les formes d'engagement les plus fréquentes sont la politique, le plan d'action et la stratégie de DD. À noter que ces résultats sont analogues à ceux de 2015 et de 2013. Globalement, 70 % (21/30) des établissements ont pris un engagement envers le DD et plusieurs établissements, soit 47 % (14/30), ont plus d'une forme d'engagement. Considérant la restructuration de ces derniers, c'est un résultat qui témoigne d'un engagement fort envers le DD dans le RSSS. De plus, certains établissements se disent en réflexion sur la manière à privilégier pour fusionner ou réitérer cet engagement depuis leur réorganisation.

Reddition de comptes formelle

La question 2 énumère les modes de reddition de comptes considérés comme étant formels. Plusieurs choix de réponses sont possibles.

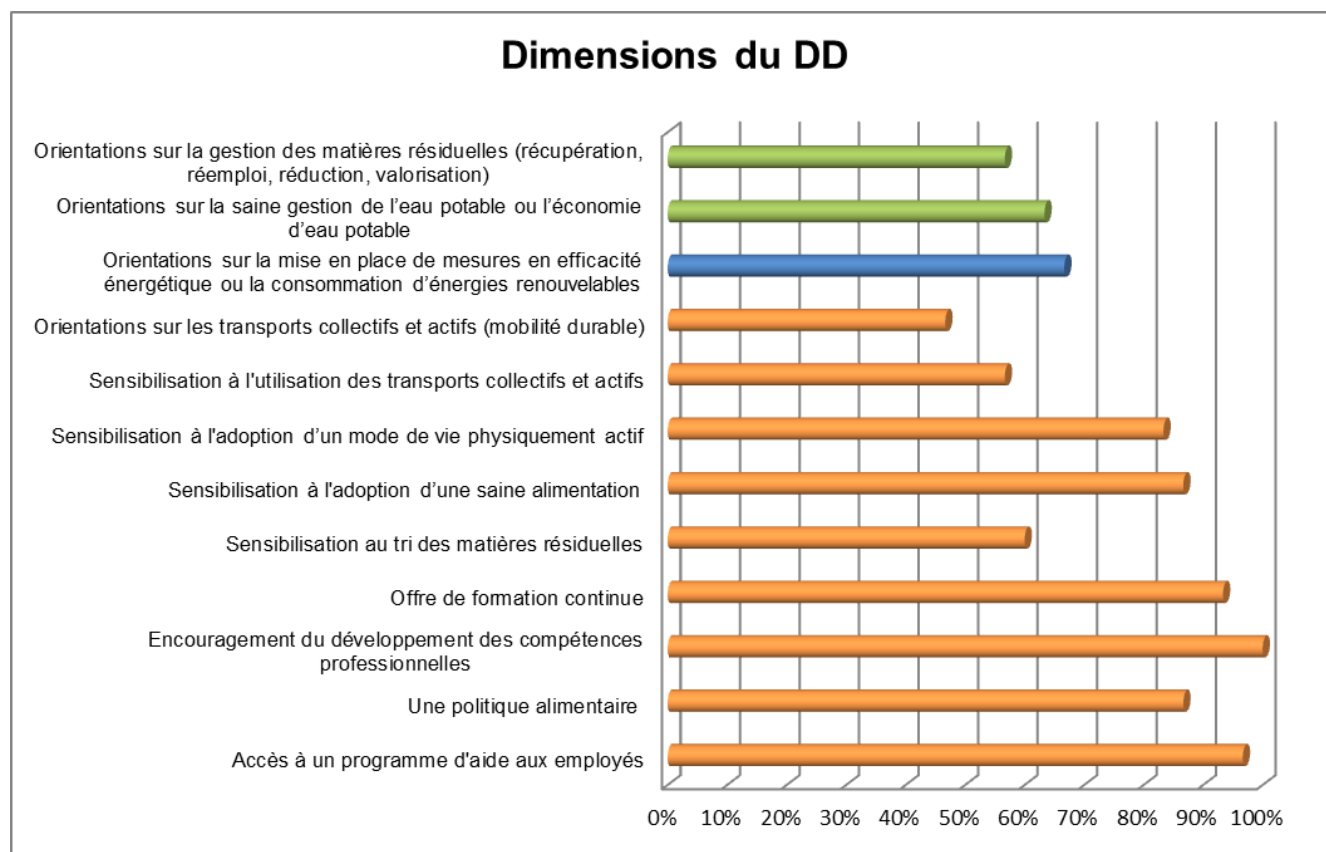


À l'heure actuelle, le mode de reddition de comptes le plus répandu est la diffusion d'un rapport de DD. En ce qui concerne la présence d'une section DD dans le rapport annuel de gestion, elle n'est réalisée par aucun établissement. Sur les neuf établissements (30 %) détenant au moins un mécanisme de reddition de comptes, six en détiennent plus d'un (20 %). La faible proportion des établissements détenant un mécanisme de reddition de comptes peut s'expliquer par la restructuration administrative qui n'est pas terminée. De plus, il faut prendre en compte le fait que la mise en œuvre d'une démarche de DD dans le RSSS est réalisée de manière volontaire. Ce n'est donc pas une exigence du MSSS nécessitant une reddition de comptes obligatoire.

Dimensions du DD

La présence des trois dimensions du DD dans les activités d'un établissement est évaluée en fonction des réponses fournies aux questions 1, 2, 3, 8 et 10. Habituellement, ces éléments ne sont pas considérés comme appartenant à une dimension de façon hermétique, mais pour les besoins de l'analyse, ils ont été classés selon la dimension à laquelle ils contribuent le plus significativement. Les éléments rapportés ci-dessous sont ceux ayant été déterminés comme obligatoires puisqu'ils sont considérés comme étant à la base d'une démarche de DD dans le milieu de la santé et des services sociaux. Cette approche est retenue dans la perspective d'offrir aux établissements des repères concrets lorsque vient le temps de choisir les actions qui contribueront à une démarche de DD. Le graphique qui suit illustre les trois dimensions de DD selon un code de couleur :

- dimension environnementale - vert
- dimension sociale - orange
- dimension économique - bleu



L'analyse du graphique permet de constater que le taux d'implantation des éléments à la base d'une démarche de DD est assez élevé. À l'exception des orientations sur les transports collectifs et actifs, ce sont la majorité des établissements qui mettent en œuvre ces éléments obligatoires. Le pourcentage d'implantation des

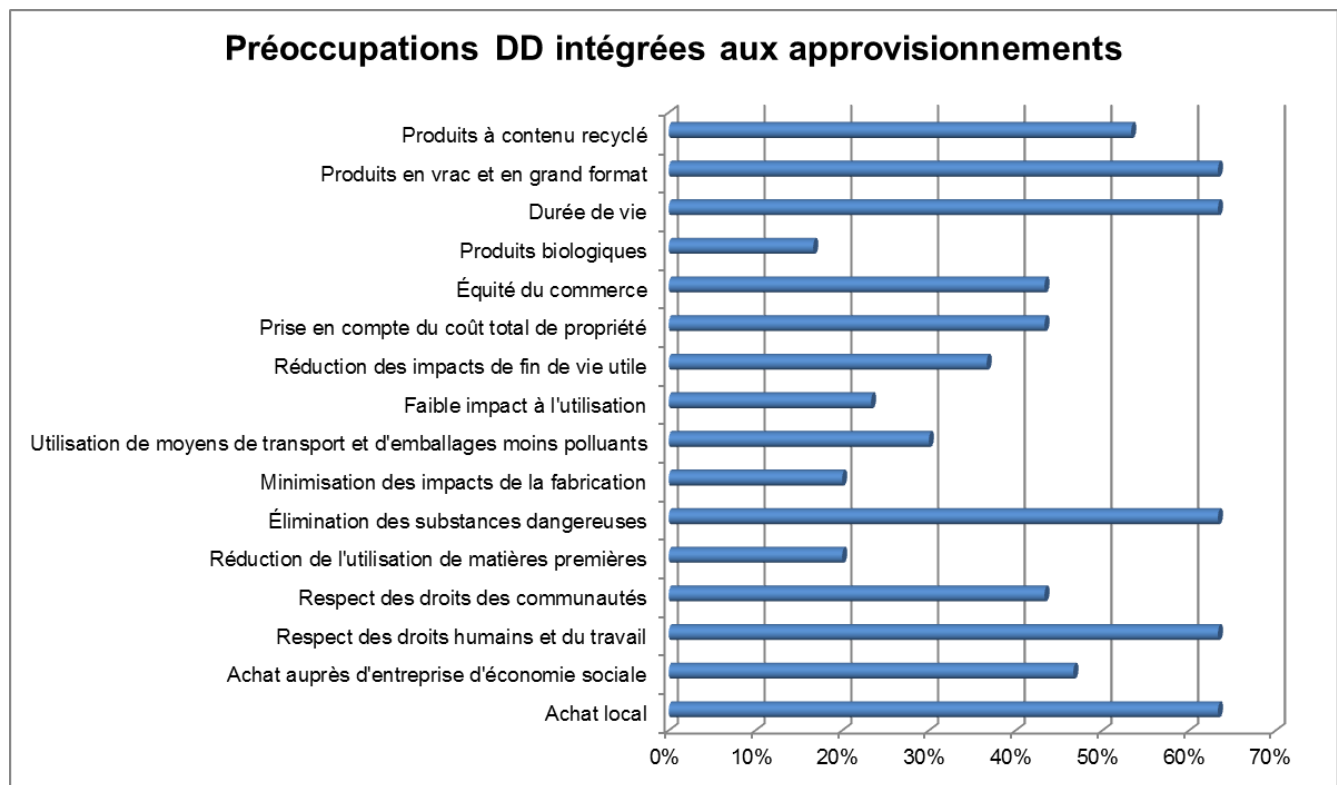
différents éléments peut varier de 47 % à 100 %. Ainsi, pris individuellement, les résultats démontrent une forte présence d'actions contribuant au DD dans les établissements.

En effet, près de 47 % (14/30) des établissements contribuent aux deux éléments déterminés pour la dimension environnementale et, pour la dimension économique, ce sont 67 % des établissements (20/30). En ce qui concerne la dimension sociale, deux options de cumuls étaient possibles (voir annexe 1). Dans le premier cas, 30 % (9/30) des établissements contribuent à tous les éléments, et dans le second, ce sont 27 % (8/30) d'entre eux. Enfin, lorsque toutes les dimensions sont cumulées, ce sont 20 % (6/30) des établissements qui mettent en œuvre tous les éléments.

4.2 Résultats liés aux éléments non obligatoires d'une démarche de développement durable

Bien que les éléments obligatoires soient importants, les autres éléments présentés dans les choix de réponse sont aussi pertinents à mettre en œuvre dans le cadre d'une démarche de DD.

Par exemple, 20 % (8/30) des établissements ont indiqué mettre en œuvre une politique d'approvisionnement responsable. Les approvisionnements responsables sont un chantier gouvernemental important. Il est donc intéressant de noter qu'il s'agit également d'une préoccupation dans le RSSS. De plus, plusieurs préoccupations liées au DD sont intégrées dans les approvisionnements des établissements. Le graphique ci-dessous présente la proportion de l'intégration des différentes préoccupations dans les approvisionnements des établissements.



Parmi les préoccupations les plus citées, on retrouve l'achat local, les produits en vrac et en grand format, la durée de vie, l'élimination des substances dangereuses et le respect des droits de la personne.

Qui plus est, il est intéressant de noter que 17 % (5/30) des établissements ont mentionné avoir une procédure écoresponsable à respecter lors de l'organisation d'événements. Plusieurs pratiques écoresponsables sont également mises en œuvre dans le cadre d'événements, notamment. 100 % (30/30) des établissements

s'assurent que les lieux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. De plus, 73 % (22/30) récupèrent les matières recyclables et offrent une option végétarienne ou végétalienne.

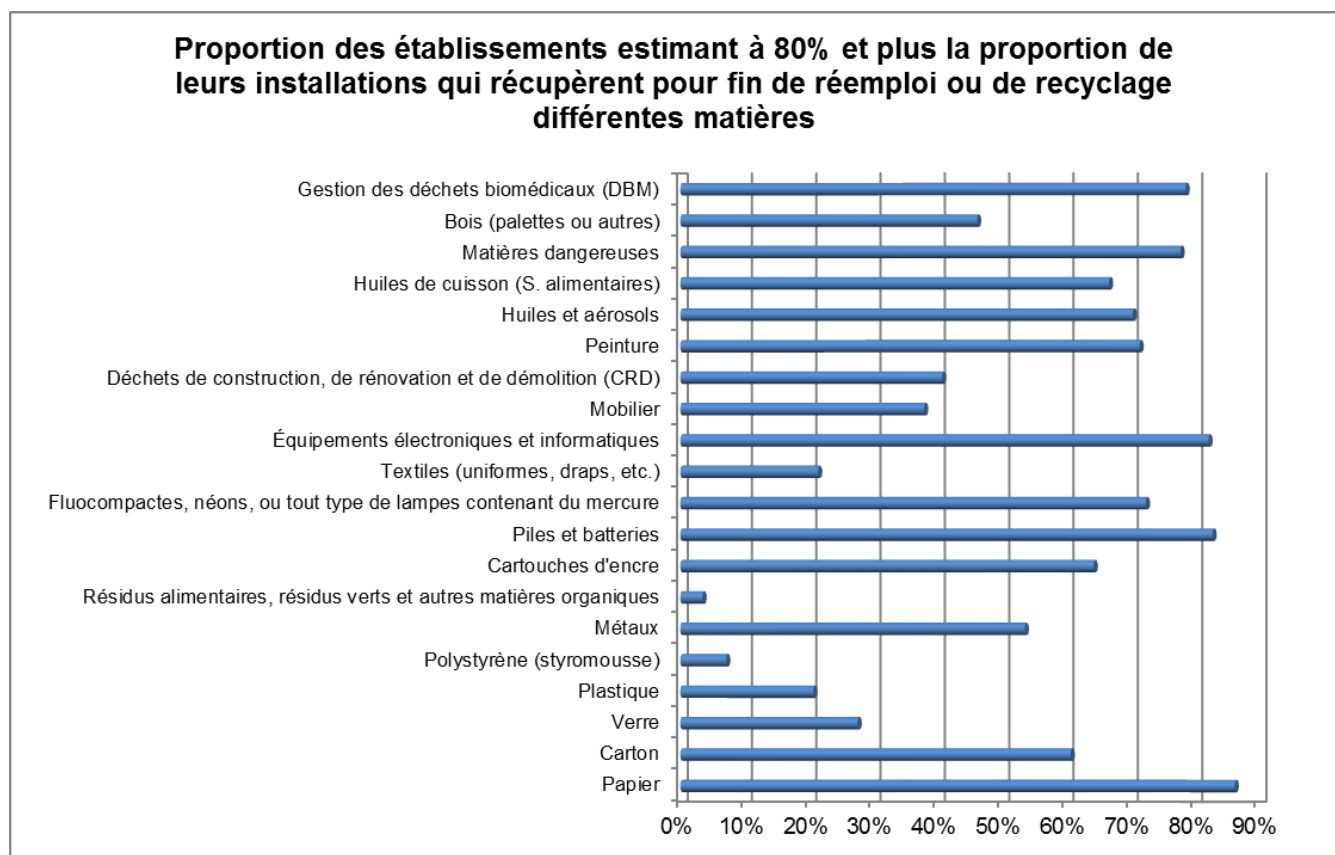
Enfin, les résultats concernant l'intégration des dimensions sociales et environnementales dans l'offre de soins et de services aux clientèles démontrent que 57 % des établissements opèrent des jardins thérapeutiques, 40 % mettent en œuvre de l'art-thérapie, et plus de 30 % gèrent des plateaux de travail en tri des matières résiduelles ou autres. Ces résultats sont encourageants puisque de manière générale, le DD est souvent associé à la gestion administrative et technique des installations. La mise en œuvre de ces actions démontre qu'il peut être possible et avantageux d'intégrer le DD dans les soins et services.

4.3 Résultats liés aux éléments associés aux bâtiments

Cette partie présente les éléments relevant des estimations des répondants liées aux questions 14 à 19 portant sur les thématiques concernant le bâtiment. Les résultats détaillés de cette section se retrouvent à l'annexe 3.

Gestion des matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles semble bien implantée dans les établissements. Le graphique ci-dessous présente la proportion des établissements estimant que 80 % et plus de leurs installations récupèrent aux fins de réemploi ou de recyclage différentes matières.



Le polystyrène et les résidus alimentaires sont les deux matières nécessitant le plus d'amélioration. Cela peut s'expliquer par le manque de filières et de municipalités qui récupèrent ces matières. Le plastique est également assez peu recyclé, mais cela peut s'expliquer par le fait que la distinction entre les plastiques réguliers et les plastiques hospitaliers n'a pas été faite dans les catégories de matières. Les plastiques réguliers peuvent se

récupérer avec la collecte normale, mais les plastiques hospitaliers, c'est-à-dire ceux utilisés dans les unités de soins, ne suivent pas nécessairement le même processus et peuvent être refusés par certains centres de tri.

Transports collectifs et actifs

Les actions concernant les transports collectifs et actifs entre le domicile et le lieu de travail sont faiblement ou modérément implantées. Ce résultat est cohérent avec le fait que moins de la moitié des établissements donnent des orientations quant aux transports collectifs et actifs à leurs installations. Bien que l'incitation au transport en commun soit plus difficile à mettre en œuvre dans les régions éloignées des grands centres, elle demeure assez peu implantée, car seulement 20 % (6/30) des établissements réalisent des actions en ce sens dans 80 % et plus de leurs installations. De plus, la disponibilité de supports à vélo sécuritaires demeure assez faible, bien que ce soit l'action la plus populaire, puisque 43 % (13/30) des établissements estiment la mettre en œuvre dans 80 % et plus de leurs installations.

Consommation énergétique

Un peu plus de la moitié des installations réalisent un bilan de la consommation énergétique dans 80 % et plus de leurs installations. Bien que ce soit un résultat satisfaisant, ce type de pratique devrait être plus répandu. Par ailleurs, la réalisation de projets en efficacité énergétique est plutôt faible puisqu'il y a seulement 30 % (9/30) des établissements où l'on retrouve 80 % et plus des installations qui réalisent de tels projets.

Gestion de l'eau

Pour ce qui est de la gestion de l'eau, considérant l'application obligatoire de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, les résultats devraient être plus élevés. En effet, les éléments demandés dans cette question relevaient d'actions devant être mises en place dans le cadre de cette stratégie. Mis à part l'inventaire des entrées d'eau, les résultats sont plutôt faibles.

Lutte contre les îlots de chaleur

La lutte contre les îlots de chaleur est la thématique la plus faiblement implantée dans les établissements. Il existe peu d'initiatives, excepté la plantation d'arbres autour des bâtiments, qui est réalisée dans 80 % et plus des installations de 47 % (14/30) des établissements. Un guide de planification immobilière du MSSS a récemment été publié et prend en compte le sujet des îlots de chaleur. Avec l'intensification des changements climatiques, les actions de lutte contre les îlots de chaleur devraient être de plus en plus mises en œuvre, car elles ont un effet direct sur la santé des populations.

Qualité de l'air

La mise en place d'actions liées à la qualité de l'air est plus faible que celles concernant la gestion de l'eau ou de l'énergie. Une politique sur la qualité de l'air (intérieure et extérieure) élaborée par le gouvernement pourra soutenir les établissements dans cette thématique.

5 Opportunités d'amélioration

Dans l'ensemble, les résultats du sondage sont satisfaisants. Toutefois, quelques opportunités d'amélioration peuvent être mises en lumière. Ces dernières s'adressent à la fois aux établissements du RSSS et au MSSS. La section qui suit présente certaines des principales opportunités d'amélioration que les établissements pourraient saisir pour mieux intégrer le DD dans leurs pratiques.

Reddition de comptes formelle

- L'adoption d'un mode de reddition de comptes est peu répandue. La mise en place d'un tel mécanisme est à la portée de tous les établissements et ne nécessite relativement pas de ressources financières supplémentaires. Il est important de rappeler que les établissements sont encore en restructuration au point de vue administratif, alors il est compréhensible que ce type de processus ne soit toujours pas en place.

Transports collectifs et actifs et îlots de chaleur

- L'élément obligatoire de la dimension sociale dont le taux d'implantation est le plus faible concerne les transports collectifs et actifs. Cette situation prévaut en ce qui a trait à la diffusion d'orientations destinées à toutes les installations ainsi qu'aux activités de sensibilisation effectuées. Cette faiblesse peut notamment s'expliquer par le fait que les établissements qui sont éloignés des grands centres urbains ne bénéficient pas toujours d'infrastructures de transport en commun conviviales. Il n'en demeure pas moins que d'autres options peuvent être viables et il est important d'en faire la sensibilisation.
- La diffusion d'orientations relatives à la diminution des îlots de chaleur est l'un des éléments dont le taux d'implantation est le plus faible. Cette thématique n'a pas été identifiée comme obligatoire, car il s'agit encore d'un domaine moins connu. Il est cependant tout aussi important puisqu'il a un impact direct sur la santé de nos usagers.

Sensibilisation

- La sensibilisation des employés et des clientèles à plusieurs thématiques du DD semble être une pratique qui n'est pas exploitée à son plein potentiel, particulièrement en ce qui a trait à la sensibilisation au tri des matières résiduelles et à l'utilisation des transports collectifs et actifs. Dans la même veine, la réduction de la génération de résidus, la saine utilisation de l'eau et de l'énergie, la mise en valeur du patrimoine culturel et la promotion d'activités culturelles sont aussi des sujets qui pourraient être prioritaires dans les activités de sensibilisation.

Si ces domaines sont mis en exergue, c'est pour souligner leur importance dans une démarche en DD robuste qui conduit à de réelles améliorations dans la qualité des services offerts aux diverses clientèles du RSSS et dans le cadre du travail des employés. La sensibilisation en particulier est un outil puissant pour effectuer des changements de comportement qui peuvent à leur tour aider les établissements à atteindre leurs objectifs quant à l'offre de services, à la rétention du personnel et au contrôle des coûts liés aux opérations.

6 Conclusion

Malgré la restructuration des établissements en 2015, ce sondage permet de mettre en lumière la volonté de ces derniers à intégrer le DD dans leur organisation. Bien que, selon les critères établis dans le cadre de cette analyse, 13 % des établissements mettent en œuvre une démarche de DD, beaucoup d'activités contribuant au DD sont tout de même réalisées, ce qui est encourageant pour le futur.

Afin de soutenir les établissements dans l'adoption d'une démarche de DD, le MSSS devra travailler sur l'élaboration d'orientations et d'outils. Les résultats de ce sondage auront permis de déterminer les thématiques qui gagneraient le plus à être clarifiées et appuyées.

7 Notes méthodologiques

De manière générale, bien que la rédaction de ce sondage ait été réalisée de manière à limiter les possibilités d'interprétation des thématiques, des variations dans ces dernières sont inévitables. Par ailleurs, comme les thématiques touchent différents secteurs de l'organisation, mais que la participation au sondage est réalisée par une seule personne, certaines informations pourraient être erronées. Bien que les répondants aient majoritairement affirmé avoir consulté des collègues ou avoir utilisé la grille diagnostique, les établissements demeurent imposants et la restructuration est encore récente. Il est normal de ne pas encore connaître toutes les activités réalisées dans toutes les installations.

En ce qui concerne la section 2, il est important de noter différents éléments qui peuvent expliquer les résultats un peu plus faibles. Par ailleurs, pour cette section, le nombre de répondants est diminué à 29. Aussi, lorsqu'un répondant ne connaissait pas une réponse, il pouvait ne rien écrire. Ainsi, les totaux de chaque choix de réponse diffèrent d'un élément à l'autre. L'annexe 3 permet de déterminer lesquels.

D'abord, les estimations sont demandées pour l'ensemble des installations. Ainsi, les répondants prennent en compte à la fois les petites et les grosses installations. La question 21 demandait d'estimer à qui les répondants considéraient que les réalisations en DD étaient applicables. Les réponses, bien que variées, mentionnent généralement que l'ensemble des installations a été pris en compte dans les estimations. Ainsi, les résultats ne doivent pas être interprétés quant à leurs impacts, mais bien en tant que portrait global du RSSS. Par exemple, le bilan énergétique d'un petit CLSC n'est pas aussi lourd que celui d'un hôpital.

De plus, selon le type d'installation et les activités qui s'y déroulent, certains choix de réponse ne s'appliquent pas. Par exemple, un CLSC n'opère pas de service alimentaire. Ainsi, il ne produit pas d'huiles de cuisson et n'a donc pas à trouver une manière responsable de s'en départir, comme c'est le cas pour un hôpital.

Par ailleurs, les établissements détenant plusieurs installations ont parfois des bâtiments en location. Ils peuvent être limités dans l'éventail des actions possibles à mettre en œuvre dans ces lieux. Ils doivent également utiliser le bail type du MSSS afin de prendre leur entente de location.

Enfin, certains établissements ont seulement une installation ou quelques installations (principalement les CHU, IU et autres instituts), alors certains résultats peuvent être influencés positivement.

8 Annexe 1 : Critères d'analyse d'une démarche DD dans le RSSS

1. Engagement (Q1)

Sélection d'un choix de réponse parmi :

- Politique en DD (DU0002)
- Cadre de gestion en DD (DU0003)
- Charte ou déclaration de principes en DD (DU0004)
- Stratégie DD (DU0005)
- Plan d'action DD (DU0006)
- Adoption d'un budget spécifique au DD (DU0007)
- Lignes directrices en DD (DU0008)
- Intégration du DD à la mission, à la vision et aux valeurs de l'établissement (DU0009)
- Comité de DD (entériné par le CA) (DU0010)

2. Reddition de comptes (Q2)

Sélection d'un choix de réponse parmi :

- Diffusion d'un rapport DD (DU0014)
- Section DD dans le rapport annuel de gestion (DU0015)
- Diffusion de résultats sur le site Web (DU0016)
- Présentation des résultats DD au CA (DU0017)

3. Dimensions

a. Sociale

i. Qualité de vie au travail (Q3)

1. Accès à un programme d'aide aux employés (DU0026)
2. Une politique alimentaire (DU0027)
3. *Option 1* : Encouragement du développement des compétences professionnelles (DU0028)
OU
Option 2 : Offre de formation continue (DU0029)

ii. Sensibilisation (Q8)

1. au tri des matières résiduelles (DU0078)
2. à l'adoption d'une saine alimentation (DU0081)
3. à l'adoption d'un mode de vie physiquement actif (DU0082)
4. à l'utilisation des transports collectifs et actifs (DU0083)

iii. Transports (Q10)

1. Les transports collectifs et actifs (mobilité durable) (DU0103)

b. Environnementale

i. Gestion des matières résiduelles (Q10)

1. La gestion des matières résiduelles (récupération, réemploi, réduction, valorisation) (DU0102)

ii. Gestion de l'eau (Q10)

1. La saine gestion de l'eau potable ou l'économie d'eau potable (DU0105)

c. Économique

i. Énergie

1. La mise en place de mesures en efficacité énergétique ou la consommation d'énergies renouvelables (DU0104)

9 Annexe 2 : Compilation des résultats des questions 1 à 10

QUESTIONS 1 à 10	TOTAL (N)	TOTAL (%)
Question 1		
Quelle(s) forme(s) d'engagement votre établissement a-t-il prise(s) envers le développement durable?		
Politique en DD	14	47 %
Cadre de gestion en DD	8	27 %
Charte ou déclaration de principes en DD	6	20 %
Stratégie DD	9	30 %
Plan d'action DD	10	33 %
Adoption d'un budget spécifique au DD	7	23 %
Lignes directrices en DD	7	23 %
Intégration du DD à la mission, à la vision et aux valeurs de l'établissement	5	17 %
Comité de DD (entériné par le CA)	8	27 %
Question 2		
Quelle(s) forme(s) de reddition de comptes formelle liée au développement durable avez-vous mise(s) en place?		
Diffusion d'un rapport DD	8	27 %
Section DD dans le rapport annuel de gestion	0	0 %
Diffusion de résultats sur le site Web	5	17 %
Présentation des résultats DD au CA	4	13 %
Question 3		
Afin d'améliorer la qualité de vie au travail et la conciliation travail-famille, votre établissement met-il en œuvre les mesures suivantes?		
Possibilité d'aménagements et de réduction du temps de travail	21	70 %
Horaire variable	22	73 %
Garderie sur place	18	60 %
Cours de conditionnement physique offerts sur place	23	77 %
Télétravail	18	60 %
Accès à un programme d'aide aux employés	29	97 %
Une politique alimentaire	26	87 %
Encouragement du développement des compétences professionnelles	30	100 %
Offre de formation continue	28	93 %
Programmes d'insertion des bénévoles	20	67 %
Autres	4	13 %
Question 4		
Est-ce que votre établissement a élaboré une procédure écoresponsable à respecter lors de l'organisation d'événements?		
	5	17 %
Question 5		

Est-ce que votre établissement réalise les pratiques suivantes liées à l'organisation d'événements?		
Utilisation de vaisselle, d'ustensiles et de contenants réutilisables	14	47 %
Informations disponibles de manière virtuelle	17	57 %
Pas de distribution de bouteilles d'eau	9	30 %
Lieux accessibles en transport en commun ou actifs	18	60 %
Lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite	30	100 %
Récupération des matières recyclables (papier, carton, plastique, verre, métal)	22	73 %
Récupération des résidus alimentaires	6	20 %
Offre d'une option végétarienne ou végétalienne lorsqu'un repas est servi	22	73 %
Réduire ou éliminer les produits promotionnels	13	43 %
Offre de produits régionaux équitables, biologiques et de saison	7	23 %
Recours aux services d'entreprises d'économie sociale ou d'entreprises adaptées	8	27 %
Autres	0	0 %
Question 6		
Est-ce que votre établissement met en œuvre une politique d'approvisionnement responsable?		
	8	27 %
Question 7		
Est-ce que votre établissement intègre les préoccupations suivantes à ses approvisionnements ?		
Achat local	19	63 %
Achat auprès d'entreprises d'économie sociale	14	47 %
Respect des droits de la personne et du travail	19	63 %
Respect des droits des communautés	13	43 %
Réduction de l'utilisation de matières premières	6	20 %
Élimination des substances dangereuses	19	63 %
Réduction des impacts de la fabrication	6	20 %
Utilisation de moyens de transport et d'emballages moins polluants	9	30 %
Faible impact à l'utilisation	7	23 %
Réduction des impacts de fin de vie utile	11	37 %
Prise en compte du coût total de propriété	13	43 %
Équité du commerce	13	43 %
Produits biologiques	5	17 %
Durée de vie	19	63 %
Produits en vrac et en grand format	19	63 %
Produits à contenu recyclé	16	53 %
Autres	2	7 %
Question 8		
Est-ce que votre établissement sensibilise le personnel au regard des thématiques suivantes?		
Réduction de la génération de résidus (consommation responsable)	12	40 %
Tri des matières résiduelles	18	60 %

Saine utilisation de l'eau	11	37 %
Saine utilisation de l'énergie	16	53 %
Adoption d'une saine alimentation	26	87 %
Adoption d'un mode de vie physiquement actif	25	83 %
Utilisation des transports collectifs et actifs	17	57 %
Consommation responsable d'alcool	15	50 %
Lutte contre les dépendances (drogue et jeu)	15	50 %
Cessation tabagique	23	77 %
Mise en valeur du patrimoine culturel	12	40 %
Promotion d'activités culturelles	13	43 %
Autres	2	7 %
Question 9		
Est-ce que votre établissement intègre des dimensions sociales et environnementales dans l'offre de soins et de services à ses clientèles, comme les initiatives suivantes?		
Jardins thérapeutiques	17	57 %
Art-thérapie	12	40 %
Plateau de travail en tri des matières résiduelles	9	30 %
Autres	5	17 %
Question 10		
Parmi les thématiques suivantes, sélectionnez celles pour lesquelles votre établissement a élaboré des orientations (directives, plans, politiques, etc.) qui sont communiquées à toutes ses installations?		
La gestion des matières résiduelles (récupération, réemploi, réduction, valorisation)	17	57 %
Les transports collectifs et actifs (mobilité durable)	14	47 %
La mise en place de mesures en efficacité énergétique ou la consommation d'énergies renouvelables	20	67 %
La saine gestion de l'eau potable ou l'économie d'eau potable	19	63 %
La lutte contre les îlots de chaleur urbains	10	33 %
La qualité de l'air	16	53 %

Légende

	Obligatoire dimension économique
	Obligatoire dimension environnementale
	Obligatoire dimension sociale
	Obligatoire dimension sociale – option 1
	Obligatoire dimension sociale – option 2

10 Annexe 3 : Compilation des résultats des questions 14 à 19

	0 %	0,01 % à 19 %	20 % à 39 %	40 % à 59 %	60 % à 79 %	80 % à 99 %	100 %	TOTAL (N)
Question 14								
À combien estimez-vous la proportion des installations de votre établissement qui récupèrent (aux fins de réemploi ou de recyclage) les matières suivantes?								
Papier		1	1	1	1	13	12	29
Carton		2	1	5	3	7	10	28
Verre	5	5	3	4	4	5	3	29
Plastique	3	5	4	5	6	3	3	29
Polystyrène (styromousse)	14	9	1	1	1	1	1	28
Métaux	2	6	1	2	2	10	5	28
Résidus alimentaires, résidus verts et autres matières organiques	13	9	3		3	1		29
Cartouches d'encre		3	1	3	3	6	12	28
Piles et batteries			3	2		13	11	29
Fluocompactes, néons, ou tout type de lampes contenant du mercure			6		2	12	9	29
Textiles (uniformes, draps, etc.)	9	8	3	1	1	2	4	28
Équipements électroniques et informatiques		1	1	2	1	11	12	28
Mobilier	6	3	1	5	3	6	5	29
Déchets de construction, de rénovation et de démolition (CRD)	5	4	5	2		5	6	27
Peinture		1	3		4	7	13	28
Huiles et aérosols	2	2	1		3	9	10	27
Huiles de cuisson (S. alimentaires)	2	5	2			8	10	27
Matières dangereuses	2	1	2		1	5	16	27
Bois (palettes ou autres)	1	3	4	1	5	2	10	26
Gestion des déchets biomédicaux (DBM)	3	1			2	5	17	28
Autres		1		1				2
Question 15								
À combien estimez-vous la proportion des installations de votre établissement qui réalisent les actions suivantes liées aux transports collectifs et								

	0 %	0,01 % à 19 %	20 % à 39 %	40 % à 59 %	60 % à 79 %	80 % à 99 %	100 %	TOTAL (N)
actifs entre le domicile et le lieu de travail?								
Supports à vélo sécuritaires disponibles		5	3	5	3	5	8	29
Accessibilité à une ou à des douches	1	5	5	5	2	5	6	29
Incitation au transport en commun	6	10	2	2		2	4	26
Disponibilité de places de stationnement réservées aux covoitureurs	18	8		1				27
Autres		1	1					2
Question 16								
À combien estimez-vous la proportion des installations de votre établissement qui réalisent les actions suivantes liées à leur consommation énergétique?								
Bilan de la consommation énergétique effectué chaque année	1	6	2	2		7	9	27
Réalisation de projets en efficacité énergétique	1	7	5	5	2	4	5	29
Utilisation d'énergies renouvelables (électricité, géothermie, énergie solaire)	2	3	6	2		4	11	28
Le calcul des émissions de GES (norme ISO 14067 ou autres)	11	7	4	1		1	3	27
Élimination des réfrigérants avec CFC	3	5	2	1	1	6	10	28
Autres		1				1		2
Question 17								
À combien estimez-vous la proportion des installations de votre établissement qui réalisent les actions suivantes liées à la gestion de l'eau?								
Utilisation de compteurs d'eau principaux et secondaires	1	8	3	2	3	5	6	28
Inventaire des entrées d'eau	2	2	2		1	6	15	28
Inventaire des équipements utilisant de l'eau	6	2	5	1	3	4	6	27
Localisation des fuites d'eau	7	3	3	2	3	1	7	26
Inventaire des fontaines d'eau	3	4	2	3	3	3	10	28
Autres		1					2	3
Question 18								
À combien estimez-vous la proportion des installations de votre établissement où on observe les éléments suivants liés à la lutte contre les îlots de chaleur urbains?								
Aménagement d'un toit végétal	22	2	1		1			26
Aménagement d'un toit blanc	11	7	2	1	2		2	25
Aménagement d'un mur végétal	19	5						24

	0 %	0,01 % à 19 %	20 % à 39 %	40 % à 59 %	60 % à 79 %	80 % à 99 %	100 %	TOTAL (N)
Aménagement de terre-pleins végétalisés	7	7	5	3	2	2	1	27
Aménagement de stationnements végétalisés	15	6	4		1			26
Arbres plantés autour des bâtiments	2	4		5	3	6	8	28
Mesures de ventilation passive en place	10	6	2	3	1	1		23
Fontaine d'eau extérieure	18	6						24
Aménagement de jardins sur les espaces non utilisés	6	9	7	1	2	2	1	28
Bassins de rétention	8	7	4	3	2		2	26
Puits d'infiltration	20	4	1					25
Autres								0
Question 19								
À combien estimez-vous la proportion des installations de votre établissement qui réalisent les actions suivantes liées à la qualité de l'air?								
Contrôle des contaminants dans les chambres des patients	8	6	2	2		4	6	28
Mesure de pression positive et négative	1	6	2	4		4	10	27
Contrôle de la qualité de l'air dans les immeubles de bureaux (CO2, CO, température, humidité, balancement des CVCA, moisissures, amiante, etc.)	2	4	5	3	3	5	6	28
Contrôle de la luminosité dans les chambres	8	11	1	1	1	1	4	27
Contrôle du bruit	8	5	3	3		2	6	27
Autres							2	2